

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

Janvier 2015 • numéro **20**

ÉLEVAGE / VIANDES



LA PRODUCTION DE
VIANDE CHEVALINE
EN FRANCE
des années 50 à aujourd'hui



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr



Méthodologie et vocabulaire

Production indigène contrôlée = abattages contrôlés CVJA - importations en vifs + exportations en vifs. Il s'agit d'un indicateur économique calculé pour observer les sorties d'animaux français des exploitations. Il ne rend pas uniquement compte des sorties de poulains mais aussi des mises en commerce d'animaux de réforme. À un instant T, la production indigène contrôlée peut ainsi progresser conséquence d'un cheptel souche qui régresse.

Exploitation agricole : On utilise le terme d'exploitation agricole au sens du recensement agricole c'est-à-dire une structure qui atteint un certain seuil en superficie, en production brute standard (PBS) ou en nombre d'animaux et qui produit des produits agricoles. Ainsi certains particuliers ou centres équestres possédant un ou plusieurs chevaux de loisirs, non reproducteurs, n'entrent pas dans le champ du recensement agricole.

Cheptel d'équidés : Ce sont les effectifs de chevaux lourds, chevaux de selle, chevaux de courses et ânes, mulets, bardots présents dans les exploitations agricoles et hors des exploitations agricoles, une année donnée.
Il n'existe pas d'enquête exhaustive faite auprès des détenteurs d'équidés, la statistique nationale fournit des données de cheptel annuelles construites à partir des résultats du recensement agricole et d'expertise régionale. Le nombre de chevaux « hors exploitations agricoles » publié dans la statistique agricole annuelle est sous estimé faute de source exhaustive. L'estimation faite par les haras nationaux à partir de la base d'identification SIRE évalue le nombre total d'équidés à 1 million de têtes, soit 400 000 animaux supplémentaires par rapport aux données nationales du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
Cette synthèse vise avant tout à rendre compte des variations relatives du cheptel d'équidés, le choix a été fait d'utiliser la statistique agricole (sauf cas à part précisé) et de commenter les principales évolutions. Les chiffres de cheptel pour une année donnée doivent être analysés avec précaution.

La production de viande de cheval en France représente moins de 0,5% de la production annuelle de viande de boucherie en 2013, loin derrière la viande ovine (6%) et la viande bovine (93 %). Même avec ce niveau de production modeste, il subsiste en France une filière viande équine en complément de l'activité de loisir équestre. Cette double vocation fait de la filière équine une filière atypique tant par son organisation complexe que par les mutations qui s'y sont opérées parallèlement au développement des différents usages du cheval (trait, course, loisir, etc.).

Bien que la France ne soit que le 5e producteur européen de viande chevaline (8 % des volumes européens) c'est le seul pays, avec l'Espagne, à produire, exporter, abattre et consommer de la viande de cheval sur son territoire. Elle se démarque ainsi des autres producteurs européens de viande chevaline qui ne réalisent qu'une partie de la chaîne de l'amont à l'aval, comme l'Italie qui engraisse puis abat des animaux importés ou les consomme sans les produire.

En février 2013, « l'affaire de la viande de cheval » révélant la présence de viande équine dans des plats cuisinés au bœuf, a mis en évidence un relatif manque de connaissance sur la filière, ses circuits d'approvisionnement et de commercialisation.

Dans ce contexte, la présente synthèse propose une analyse historique de la filière viande chevaline en France, depuis la fin de la traction animale dans les années 1950, jusqu'à aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation du commerce de la viande de cheval.

De la production à la consommation, quelles ont été les principales évolutions de la filière en regard de l'évolution des demandes des consommateurs et des attentes de la société?



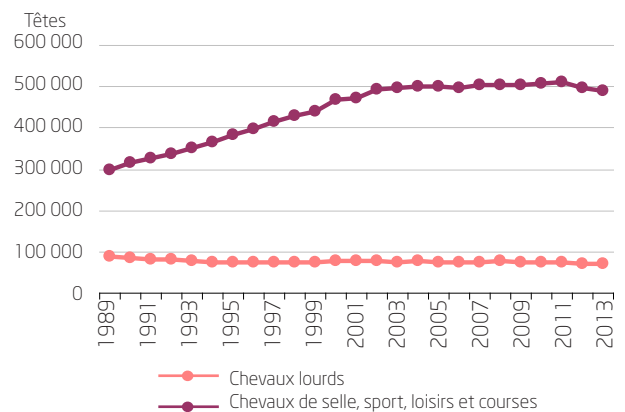
Une production en baisse structurelle depuis 50 ans

D'importantes mutations dans la taille et la composition du cheptel équin depuis 1950

Après la guerre de 39-45, le développement de la mécanisation en agriculture entraîne un déclin rapide du cheptel équin. Depuis cette date les effectifs de chevaux lourds, initialement utilisés pour la traction animale n'ont cessé de reculer (plus lentement depuis 20 ans) pour atteindre 72 000 têtes en 2013 soit moins de 10 % des effectifs totaux d'équidés. Parallèlement, à partir des années 70, les effectifs de chevaux de sang et poneys destinés aux loisirs équestres augmentent progressivement jusqu'à inverser la tendance à la baisse du cheptel équin à partir les années 1990.

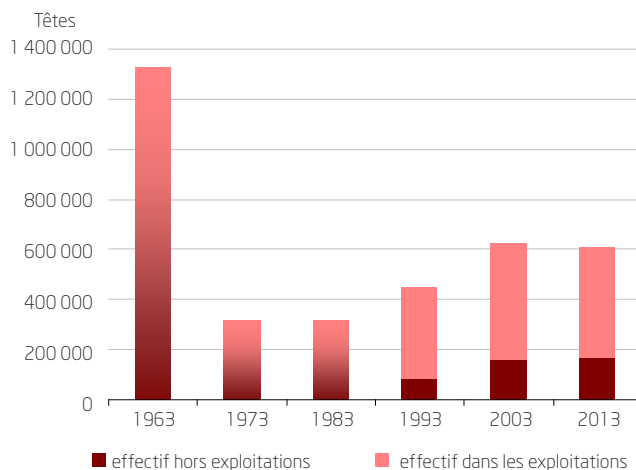
En 30 ans, de 1960 à la fin des années 80, le cheptel d'équidés, comprenant chevaux, ânes et mulets, a perdu 75 % de ses effectifs.

Effectifs de chevaux de selle, sport, loisir, course et de chevaux lourds dans les exploitations agricoles et hors exploitations agricoles depuis 1990



Source : FranceAgriMer d'après Agreste/SSP

Évolution des effectifs d'équidés dans les exploitations agricoles et hors exploitations agricoles depuis 1963 ⁽¹⁾



Source : FranceAgriMer d'après Agreste/SSP

La période suivante, de 1990 à 2010 est marquée par une hausse sensible des cheptels d'équidés et notamment une hausse des effectifs « hors exploitations agricoles », c'est-à-dire chez les particuliers et dans les centres équestres ne possédant pas d'animaux reproducteurs. En 20 ans, de 1993 à 2013, les effectifs d'équidés « hors exploitations » ont été multipliés par deux pour atteindre un tiers des effectifs totaux. Cette évolution est à mettre en relation avec l'intérêt croissant des français pour les sports équestres et le nombre de cavaliers licenciés amateurs (+ 30 % sur les cinq dernières années). Toutefois, depuis 2011, les effectifs de chevaux de selle enregistrent un léger recul (- 4 %) pour la première fois depuis 20 ans. La crise économique et la hausse de la fiscalité pour les propriétaires équins ont probablement pesé dans le net ralentissement des activités équestres et la baisse du cheptel d'équidés observée depuis 2011.

¹ Les données de cheptel équin issues de la statistique agricole annuelle sont à utiliser avec précaution car elles ne font pas l'objet d'une enquête exhaustive (Cf « méthodologie et vocabulaire » p.2)

Une production en baisse constante malgré une légère reprise dans les années 2000

Les abattages d'équidés ont reculé de 95 % en 50 ans. On comptait 104 000 tec abattues en 1963 contre à peine 6 000 tec en 2013.

Des années 60 à 70, l'effondrement du cheptel s'est traduit par une forte baisse des abattages, divisés par deux en dix ans. Deux mouvements de marché ponctuels sont toutefois observés en 1963 et 1969. Ces deux années sont marquées par une baisse des disponibilités et une hausse des prix de la viande bovine qui a profité à la viande de cheval devenue plus compétitive. Cette situation s'est traduite par une décapitalisation importante d'équidés pour répondre ponctuellement à la demande en viande. Il n'y a pas eu de réelle hausse de la production et l'amputation du cheptel reproducteur a conduit, les années suivantes, à une chute d'autant plus importante de la production.

De 1970 à 1990, la baisse des abattages d'équins s'est ralentie jusqu'à se stabiliser dans les années 90.

Les abattages n'ont reculé que de 2 000 tec/an en moyenne de 1970 à 1990 contre 6 000 tec/an au cours de la décennie précédente. La baisse parallèle de la production bovine à cette période ainsi que les deux plans de relance de la viande chevaline en 1972 et 1978 ont pu aider à stabiliser la production de viande chevaline. La baisse sur cette période témoigne plus d'une rétention de juments dans les élevages plutôt que d'une poursuite de la chute de la production.

Si ces diminutions des volumes abattus jusqu'en 1990 correspondent d'abord au recul du nombre d'animaux abattus, elles reflètent également une diminution de leur poids. En effet, les chevaux de traits destinés maintenant à la boucherie sont abattus plus jeunes à des poids moins élevés qu'auparavant. De plus, la proportion de chevaux de selles dans le cheptel total d'équidés étant en hausse, ces animaux plus légers concourent pour une part plus importante aux abattages et font diminuer les tonnages.

Depuis les années 90, les abattages de chevaux sont relativement stables autour de 10 000 tec par an. Les crises de l'ESB en 1996 et 2001 relancent les abattages face à une demande stimulée par les craintes sur la viande bovine. Lors des deux dernières décennies, les animaux de réforme du secteur loisir ont principalement alimenté les abattoirs français.

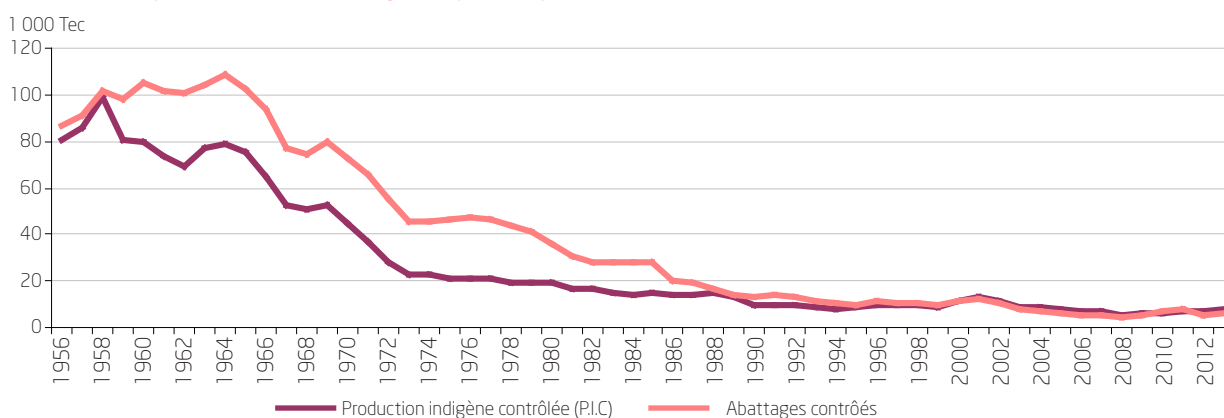
Depuis 2009, la hausse constatée des abattages aurait plusieurs raisons :

- > La crise économique qui touche l'UE depuis 2010 a dégradé les finances des ménages et certains propriétaires de chevaux de loisirs, courses ou sport ont vendu leurs chevaux pour économiser les dépenses d'entretien,

- > Le renforcement de la réglementation des transports d'animaux vivants en Europe a augmenté les coûts de transport ce qui a pu favoriser l'engraissement puis l'abattage de chevaux sur le marché intérieur.

La production correspond aux sorties d'animaux français (abattages + exportations en vifs - importations en vifs). Les courbes d'abattages et de production convergent jusqu'en 1999 où elles se croisent. Avant cette date, les abattages étaient supérieurs à la production du fait d'importations élevées de chevaux vivants venus alimenter les outils d'abattage français. A partir des années 2000, les exportations de chevaux vivants deviennent plus importantes que les importations et une partie des animaux français se font abattre à l'étranger. La courbe de la production est alors supérieure à la courbe des abattages : il y a davantage de chevaux qui sortent des élevages que de chevaux qui rentrent dans les abattoirs français (production nationale ou importations).

Évolution de la production et des abattages d'équidés depuis 50 ans



Source : FranceAgriMer d'après SSP et douanes françaises

Bilan d'approvisionnement de la filière viande chevaline française - moyennes par période de 1956 à 2013

1 000 tec	1956-1963	1964-1973	1974-1983	1984-1993	1994-2003	2004-2013
Production indigène contrôlée	80,8	49,8	18,9	12,4	10,0	7,0
Exportations de chevaux vivants	1,8	0,6	0,6	4,2	3,2	2,9*
Importations de chevaux vivants	19,8	28,5	20,8	9,6	3,6	1,1*
Abattages contrôlés	98,8	77,7	36,7	17,8	10,4	5,5
Exportations de viande chevaline	0,0	0,0	0,8	0,5	4,9	7,4
Importations de viande chevaline	0,9	16,2	50,1	39,4	28,1	22,9
Consommation indigène contrôlée	99,6	93,9	88,7	56,7	33,6	20,9
% Auto-alimentation	81%	52%	21%	22%	30%	34%

*Estimations

Source : FranceAgriMer d'après Agreste/SCEES



Organisation actuelle de la filière

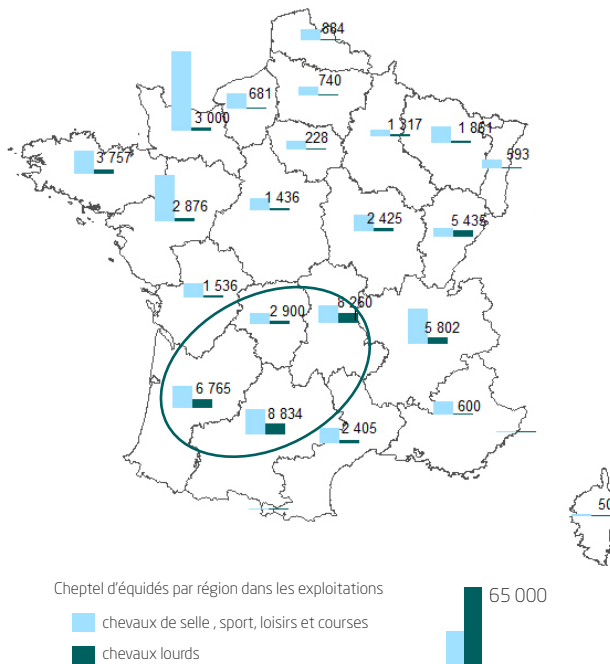
Loisir et agriculture, une double finalité pour la filière équine

Le cheptel d'équidés actuel est détenu à environ 50 % dans les exploitations agricoles, à 25 % par des centres équestres et à 25 % par des particuliers. Cette répartition témoigne de la double nature de la production d'équidés qui se destine pour une part au secteur loisir et pour une part à la production agricole.

Cette dualité se retrouve également dans la composition du cheptel d'équidés. Selon l'IFCE, sur un million d'équidés, 67 % sont des chevaux de sport ou loisir, 16 % sont des chevaux de courses et 16 % des chevaux lourds, ânes ou baudets. En Europe, seules la France et l'Espagne continuent à produire des chevaux lourds.

Toujours selon l'IFCE, les évolutions depuis 2008 font apparaître une forte progression des effectifs d'ânes, de poneys et de chevaux du secteur loisir. Les chevaux de course progressent également mais cette hausse est liée surtout à leur utilisation dans le secteur loisir. Les effectifs de chevaux lourds à l'inverse régressent fortement entre 2008 et 2013 (- 5 %).

Cheptel d'équidés par région dans les exploitations agricoles en 2013



Source : FranceAgriMer d'après SSP

La localisation des chevaux lourds et de selle montre des bassins de production différents selon le type d'animaux. Les chevaux de selles, sport, loisir et course se trouvent principalement dans le nord Ouest de la France et en Rhône-Alpes.

A l'inverse, les chevaux lourds se concentrent dans les zones de montagne, en Pyrénées Atlantiques, dans le Massif Central et en Rhône-Alpes. 40 % du cheptel de chevaux lourds est concentré sur ces quatre régions. La Franche-Comté reste un bassin de production mais les volumes produits ont fortement régressé ces dernières années.

Un réseau d'abattage concentré et disparate (2)

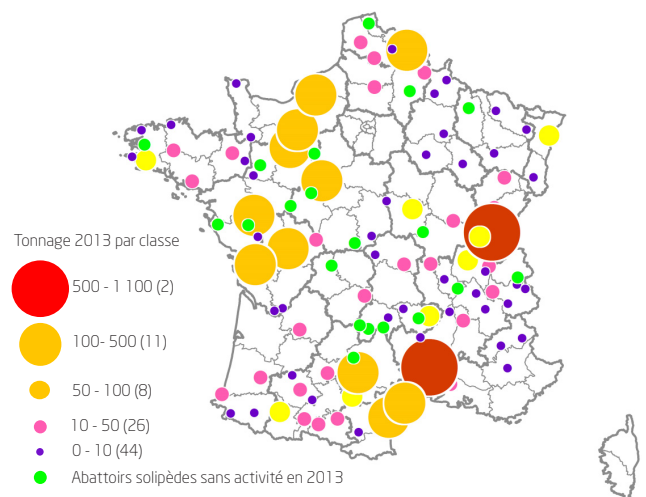
En 2013, 105 abattoirs ont un agrément pour abattre des équidés mais seulement 85 ont eu une activité d'abattage d'équidés dans l'année. Les autres ont fait le choix de ne pas abattre de chevaux parfois pour respecter certains cahiers des charges à l'exportation concernant d'autres viandes ou par crainte d'une « contamination » de leurs carcasses de bovins par des traces de viande équine ce qui pourrait avoir des conséquences médiatiques suite au scandale de la viande de cheval de février 2013.

Seul l'abattoir de Champagnole dans le Jura, numéro un français, est spécialisé les autres outils abattent des chevaux en complément de leur activité gros bovins. Cela peut expliquer des tarifs d'abattage des chevaux relativement bas dans certains abattoirs qui cherchent à compléter leurs tonnages par l'abattage de chevaux notamment en période de creux d'activité bovine.

Enfin, les plus petits abattoirs réalisent des prestations de service auprès de leurs usagers en abattant quelques chevaux de manière très occasionnelle.

L'abattage des équidés est concentré sur les treize plus gros abattoirs agréés qui réalisent 77 % de la production (plus de 100 tec de viande de cheval abattues par an). Le réseau est donc fortement concentré sur 6 régions : Franche-Comté, Languedoc Roussillon, Poitou-Charentes, Centre, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées. Ces sites d'abattages ne correspondent pas toujours aux bassins de production. Par exemple, dans le bassin parisien, l'Aquitaine, la région Provence Alpes Côte-d'Azur et même une partie du Calvados, certains propriétaires doivent parcourir plus de 65km pour accéder à un abattoir agréé pour les équidés ce qui pose des problèmes de logistique et de coût de transport.

Répartition par classe de tonnage des abattoirs d'équidés en 2013



Source : Proteis pour l'étude « Evaluation du maillon de l'abattage des équidés en France et ses perspectives d'évolution », juillet 2014

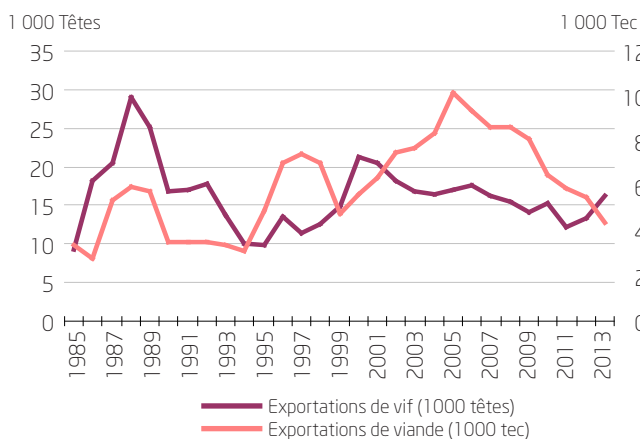
² Ces chiffres sont issus de l'étude FranceAgriMer réalisée par Proteis + et publiée en juillet 2014 – Evaluation du maillon de l'abattage des équidés en France et ses perspectives d'évolution.

Dynamique de la demande : une divergence entre la production et la consommation française constatée depuis 50 ans

Une part importante de l'offre équine française est destinée à l'exportation ⁽³⁾

La France ne consomme pas le type d'animaux qu'elle produit : la viande rosée de jeune poulain lourd est destinée à l'exportation alors que les français consomment plutôt de la viande chevaline rouge pour partie importée. Les exportations dans la filière chevaline se sont développées à partir de la fin des années 90 pour atteindre un maximum de 21 000 chevaux vivants en 2000 et 10 000 tec de viande en 2005. Dans les années 2000, l'exportation de vif représentait 45 % de la production française. Depuis, les exportations françaises de vifs et de viande diminuent du fait d'une baisse de la production, d'une diminution de la demande étrangère et de la mise en œuvre en 2011 de deux règlements limitant le transport en vif des équins.

Évolution des exportations françaises de viande et de vif depuis 1985



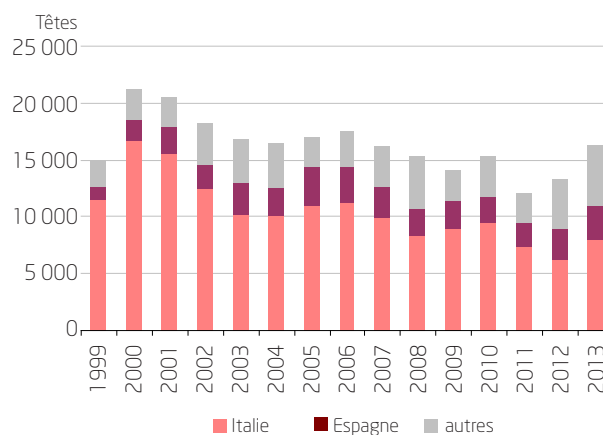
Source : FranceAgriMer d'après douanes françaises

La France expédie sa production chevaline vers un nombre réduit de destinations. La principale est l'Italie qui absorbe plus de la moitié de la production française en vif et viande même si les volumes reculent d'année en année. La France a commencé à écouler sa production vers ce pays à partir des années 85 quand la Pologne a temporairement arrêté ses exportations vers l'Italie. Les chevaux vivants commercialisés sur le marché italien sont des poulains lourds de 18 mois à 2 ans, finis ou semi-finis et destinés à l'engraissement. Notons toutefois que même si l'Italie représente plus de 50 % des débouchés français, la France reste un fournisseur secondaire pour l'Italie qui s'approvisionne majoritairement en Pologne.

On assiste depuis les années 2000 à une hausse des exportations de chevaux vivants vers l'Espagne (3 000 tec en 2013, + 60 % par rapport à 2000). L'Espagne est le deuxième marché de chevaux vivants derrière l'Italie. Les coûts d'abattage y étant plus avantageux, l'Italie a modifié ses circuits d'achat depuis 2005 en important depuis l'Espagne la viande chevaline française exportée en vif et abattue à moindre coût dans les abattoirs espagnols.

³ Pour plus d'informations sur le commerce de viande de cheval lire la synthèse n°11, « le commerce international de la viande chevaline : deux décennies d'échanges »

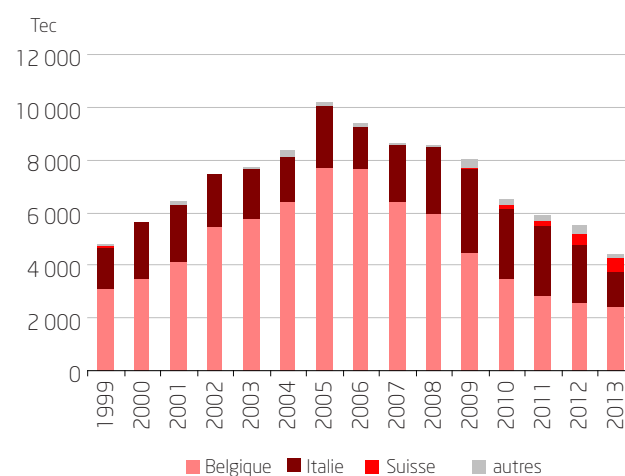
Évolution des exportations en vifs de chevaux français par destination de 1999 à 2013



Source : FranceAgriMer d'après douanes françaises

La Belgique est un partenaire privilégié de la France pour le commerce de viande de cheval. La France et la Belgique sont deux points d'entrée majeurs pour la viande chevaline issue des pays tiers (Canada, Brésil, Argentine, Uruguay, Mexique) et la réexportent ensuite vers l'ensemble de l'UE et la Suisse. Ainsi, les exportations françaises de viande équine vers la Belgique sont composées à la fois de viande française et de viande originaire des pays tiers destinée au marché européen. Les exportations de viande équine vers la Belgique ont progressé jusqu'en 2005 pour atteindre 8 000 tec, depuis, ces ventes ne cessent de reculer, elles n'étaient que de 2 500 tec en 2013. Cette baisse s'explique par une diminution de l'offre en France et par une érosion de la demande européenne.

Évolution des exportations françaises de viande chevaline par destination de 1999 à 2013



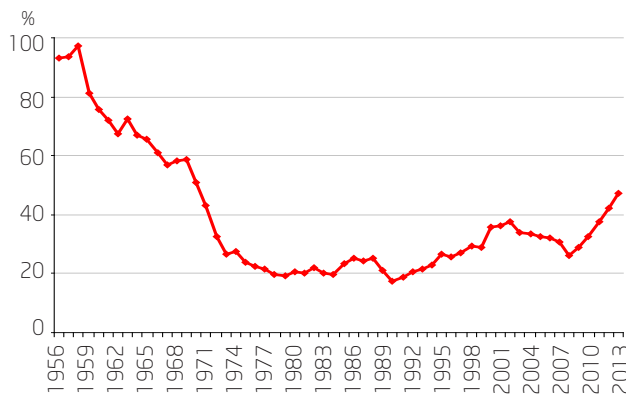
Source : FranceAgriMer d'après douanes françaises



La consommation de viande chevaline en France : une demande couverte par les importations depuis 50 ans

La France qui consomme principalement une viande équine rouge issue de chevaux de selle âgés n'est plus autosuffisante en viande équine depuis les années 50 et importe plus de la moitié de ses besoins. Le taux d'auto-provisionnement a diminué des années 60 aux années 80 sous l'effet d'une hausse des importations de viande et de vifs. De 1990 à 2013, le taux d'auto-provisionnement est remonté de 20% à 47 % conséquence d'une forte diminution des importations de viande chevaline parallèlement à la baisse de la consommation.

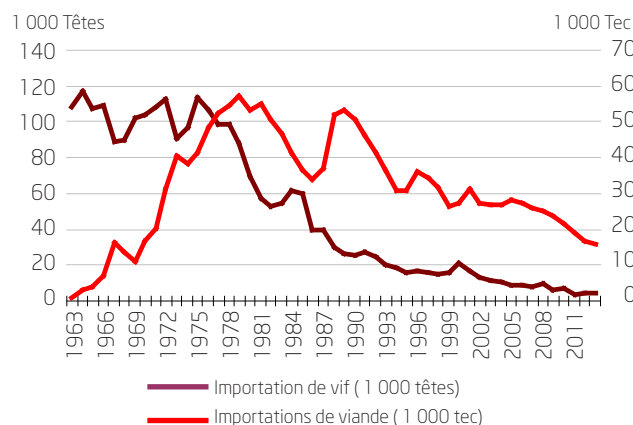
Évolution du taux d'auto-provisionnement de viande équine en France depuis 1970



Source : FranceAgriMer d'après douanes françaises

La viande de cheval importée en France provient de deux types d'approvisionnement, les animaux importés vivants d'Europe et la viande importée principalement du continent américain. Les importations de chevaux vivants ne cessent de diminuer depuis les années 70 à la fois du fait de la baisse du cheptel européen et du renforcement de la réglementation sur le transport des animaux vivants. Les limites sur le temps de transport des animaux vivants à partir des années 2000 ont multiplié par deux les coûts de transport et ont rendu l'approvisionnement en vif moins rentable. Les importations de chevaux vivants sont passées de plus de 1 000 000 têtes dans les années 70 à 4 000 têtes en 2013.

Évolution des importations françaises de viande et de vif depuis 1963



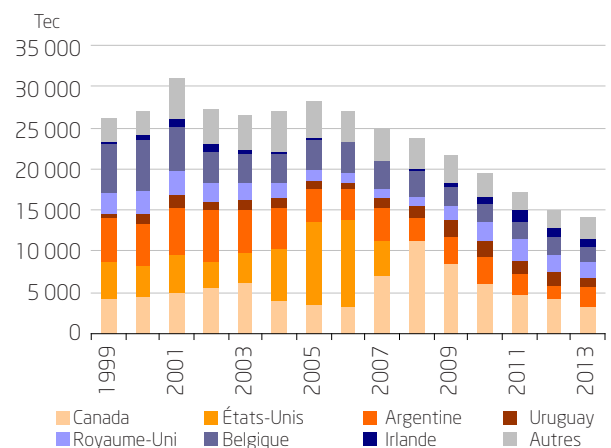
Source : FranceAgriMer d'après douanes françaises

Traditionnellement, les principaux exportateurs de chevaux vivants vers la France étaient les pays qui ne consomment pas eux-mêmes de viande chevaline (Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Espagne) et vendent leurs animaux de réforme sur d'autres marchés. Aujourd'hui les chevaux vivants proviennent en majorité de Belgique (1 600 têtes en 2013) et de Pologne (800 têtes en 2013) qui dispose de la plus grande foire aux chevaux d'Europe.

La demande française en viande équine est majoritairement couverte par les importations de viande. Elles ont démarré au début des années 60: les animaux vivants représentaient alors plus de 90 % des tonnages. Les importations de viande ont progressé jusque dans les années 80 pour atteindre un niveau record en 1979 de 57 400 tec de viande chevaline importée, dépassant alors celles de vifs. Depuis les achats de viande diminuent sous l'effet de la baisse de la consommation française de viande équine. En 2013, la France a importé seulement 16 000 tec de viande équine dont moins de 3 % étaient de la viande congelée.

Le principal fournisseur de la France en viande équine est le continent américain (plus de 55 % des exportations) dont les plus importants exportateurs sont le Canada, l'Argentine, le Mexique et l'Uruguay. Les Etats-Unis ont longtemps exporté leur viande équine vers la France jusqu'en 2007 où une loi américaine a interdit l'utilisation des fonds fédéraux pour l'inspection vétérinaire des carcasses de chevaux destinées à la consommation humaine. Cela a eu pour conséquence de stopper l'abattage des chevaux sur le sol étasunien, objectif recherché par les associations de défense du bien-être animal à l'origine de l'adoption de ces dispositions, mais d'augmenter les exportations en vif sur de longues distances vers le Canada et le Mexique où l'abattage était encore autorisé. Depuis la fin de l'interdiction en 2012, les Etats-Unis n'ont pas encore fait leur retour sur la scène internationale du commerce de viande chevaline.

Évolutions des importations françaises de viande chevaline en fonction des pays exportateurs



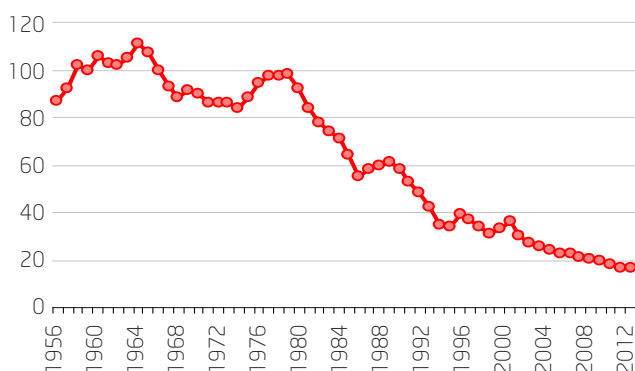
Source : FranceAgriMer d'après douanes françaises

En Europe, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Irlande fournissent près de 5 000 t de viande équine par an à la France. Les approvisionnements belges correspondent principalement à la réexportation de viande originaire des pays tiers, arrivée au port d'Anvers sous forme « chilled » ou congelée. Le commerce est assuré par une dizaine d'entreprises de négoce belges, dont certaines possèdent des abattoirs sur le continent américain. Elles revendent ensuite la viande à des grossistes français. La viande irlandaise et britannique est issue de chevaux de réforme du secteur loisir ou course, les volumes ont augmenté suite à la forte décapitalisation constatée ces dernières années dans un contexte de crise économique.

Une viande d'habitues de moins en moins consommée

Les ménages français consomment en moyenne 0,2 kg/habitant/an de viande chevaline en 2013 contre 2,2 kg/habitant/an en 1963. En un demi-siècle, la consommation indigène de viande chevaline a été divisée par 6, sachant que dans le même temps la population française a augmenté de 30 %. De 1960 à 1980, alors que les autres viandes de boucherie progressent, la consommation de viande chevaline entame son déclin. La hausse sensible des prix au détail a fait passer d'une viande bon marché à une viande plus chère qui souffre de réticence culturelle. Le plan de relance de 1978 ainsi que les niveaux élevés d'importations de viandes permettent une légère amélioration de la consommation dans les années 80. Depuis la consommation de viande de cheval ne cesse de diminuer malgré deux reprises ponctuelles en 1996 et 2001 lors des crises de l'ESB qui ont fortement affecté le secteur de la viande bovine.

Évolution de la consommation brute de viande équine en France de 1963 à 2013

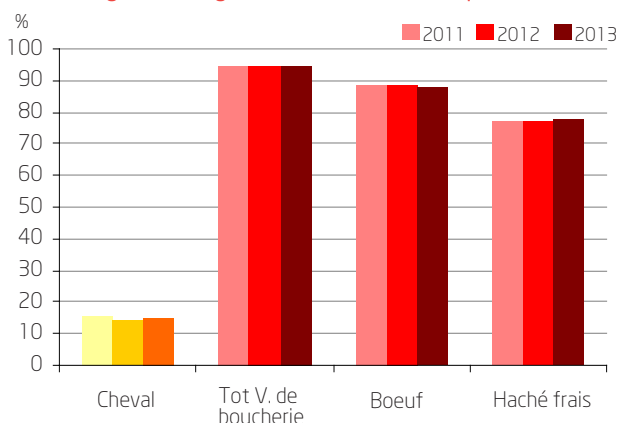


Le prix d'achat de la viande chevaline aujourd'hui se situe autour de 15€/kg ce qui en fait une des viandes de boucherie les plus chères, derrière le veau et devant la viande ovine. Ce prix d'achat a fortement augmenté au cours des 50 dernières années pour plusieurs raisons : baisse des volumes, qualité de la viande et nature des morceaux, poids important des boucheries chevaline et marchés.

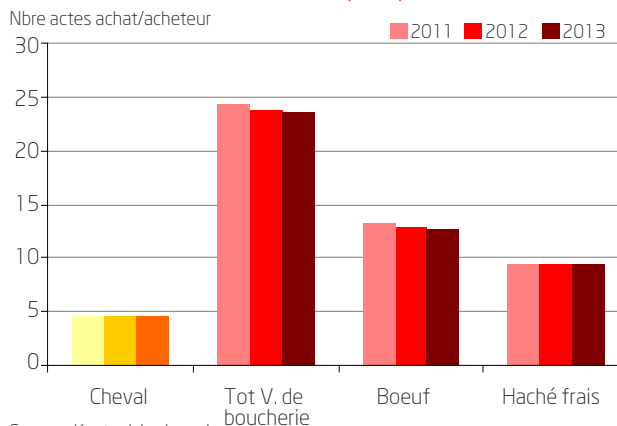
Les comportements d'achat des consommateurs observés à travers le panel Kantar Wordpanel montrent que la viande chevaline est une viande « d'habitues » achetée, au moins une fois dans l'année, par moins de 15 % des ménages français en 2013. Le nombre d'actes d'achat par an est également très faible, moins de 5 en moyenne parmi les ménages acheteurs, ce qui en fait une viande

consommée de manière exceptionnelle. Les quantités achetées sont aussi inférieures à la moyenne des autres viandes de boucherie : chaque ménage consommateur achète en moyenne 400 g de viande chevaline par acte d'achat soit deux fois moins que pour la viande bovine mais un niveau quasi similaire à la quantité de viande hachée achetée par acte. Les consommateurs de viande chevaline achètent donc ce produit plus rarement et en plus faible quantité que les autres viandes.

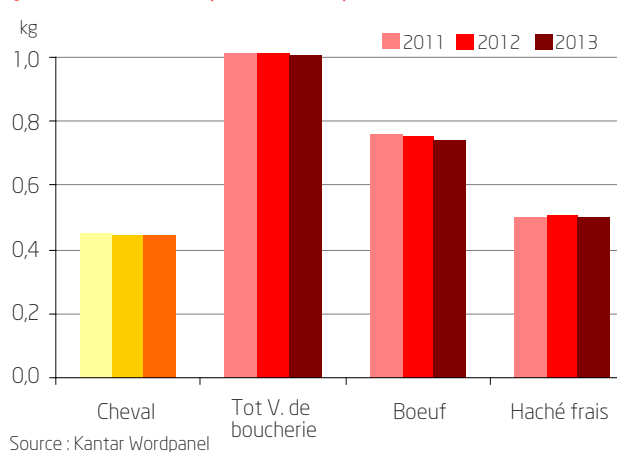
Pourcentage de ménages acheteurs de viande équine



Nombre d'actes d'achat de viande équine par acheteur



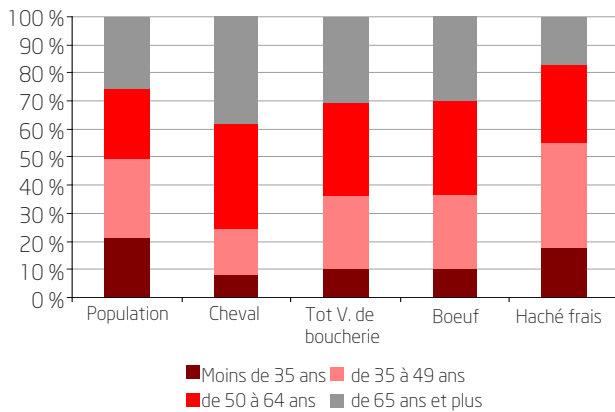
Quantité de viande équine achetée par acte d'achat





Toujours selon le panel Kantar Wordpanel les acheteurs de viande chevaline sont plus âgés que l'ensemble de la population française : 75 % d'entre eux ont plus de 50 ans. On note également que plus de la moitié de ces consommateurs sont issus de milieux modeste ou moyen ce qui peut apparaître paradoxal au regard du prix d'achat de la viande chevaline. On observe que plus un ménage est aisé et moins il achètera de la viande de cheval. Les critères explicatifs de ces comportements d'achats sont donc plus socioculturels qu'économiques. Les artisans commerçants ainsi que les retraités achètent en moyenne plus de viande de cheval que le reste de la population française. La consommation de viande de cheval est également régionalisée, les habitants du Nord de la France et de la région parisienne, où les boucheries chevalines sont plus nombreuses, sont de plus gros consommateurs de viande de cheval.

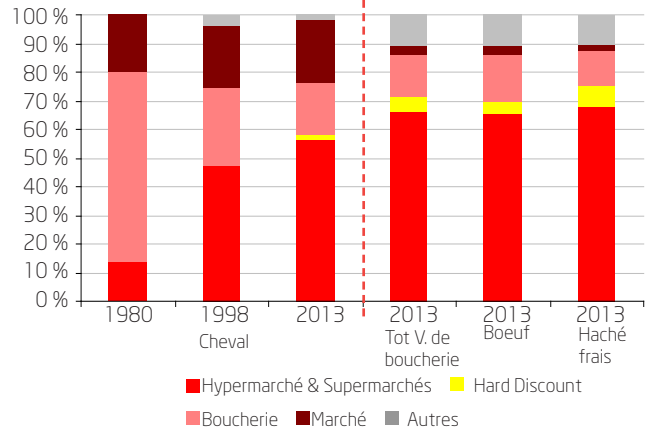
Répartition par tranches d'âge des consommateurs de viande de boucherie en France en 2013



Source : Kantar Wordpanel

La viande chevaline utilise encore en 2013 un circuit d'approvisionnement plus traditionnel que les autres viandes : près de 45 % des achats se font sur les marchés forains ou en boucheries spécialisées. Parmi ces artisans environ la moitié sont spécialisés en produits chevalins, les autres commercialisent également d'autres types de viande. Ces canaux de distributions qui étaient largement prédominants en 1980 (plus de 85 % des volumes) ont peu à peu perdu du terrain face aux GMS qui ont su s'approvisionner en quartiers désossés sous vide facilitant le travail de découpe et de présentation.

Évolution comparée des circuits de distributions de la viande chevaline et des autres viandes de boucherie en France



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Wordpanel et SECODIP 1981

Conclusion : Quels enjeux pour la filière viande chevaline demain ?

Au cours des 50 dernières années, le cheptel équin s'est métamorphosé, le nombre d'animaux a été divisé par deux et les chevaux de selle ont pris une place prépondérante aux dépens des chevaux lourds suite à la fin de la traction animale et la démocratisation des loisirs équestres. L'évolution de la production de viande chevaline a suivi celle du cheptel et n'a cessé de reculer pour ne représenter que 10 000 tec par an dans les années 2000. Les rebonds ponctuels de la production, observés lors des plans de relance dans les années 60 et lors des crises de l'ESB dans les années 1990-2000, ont été le résultat de décapitalisation plus que d'une réelle hausse du potentiel reproducteur.

Aujourd'hui, le cheptel et les outils d'abattage se retrouvent concentrés sur un nombre restreint de régions sans qu'il y ait une répartition logique entre les deux. De petits outils d'abattage réalisent des prestations de service, de manière ponctuelle et en complément de leur activité gros bovin, pour les usagers qui ne disposent pas d'abattoirs traitant des tonnages significatifs à proximité.

Parallèlement à ces contraintes sur l'offre, la filière doit également faire face à un décalage entre la viande produite et la viande consommée en France. La viande de jeunes poulains lourds français est uniquement destinée à l'exportation rendant la filière très dépendante du marché italien, de ses structures d'engraissement et de sa demande locale. A l'inverse, les approvisionnements destinés à la consommation française, issus d'animaux âgés, sont dépendants des disponibilités du continent américain. Ces flux en vifs et en viande posent des questions de valorisation de la production sur le marché intérieur, de compétitivité des abattoirs français vis-à-vis de leurs voisins européens ainsi que de traçabilité dans un contexte de mondialisation du commerce de viande de cheval.

Le principal enjeu apparaît être de faire émerger un consensus entre les acteurs du secteur loisir et du secteur agricole, dont les intérêts sont maintenant distincts, pour construire une stratégie commune concernant la production et la mise en marché de viande chevaline en France.

Alors que la consommation de viande chevaline a atteint un niveau critique, les volumes consommés en France ont été divisés par six depuis 1960, faisant de la viande de cheval une viande d'habités consommée occasionnellement, une meilleure transparence et connaissance de la filière est également nécessaire pour prévenir les crises comme celle de 2013 et permettre une meilleure acceptabilité sociale de la viande de cheval.

La production de viande chevaline en France des années 50 à aujourd'hui / LES SYNTHÈSES de FranceAgriMer / édition 2015

FranceAgriMer / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex

tél. : +33 1 73 30 30 00 / www.franceagrimer.fr/ www.agriculture.gouv.fr/ / Directeur de la publication : Éric Allain

Rédaction : unité Produits animaux, pêche et aquaculture / Laurène Jolly

Conception et réalisation : FranceAgriMer, service de la Communication et de l'information, studio PAO

Impression : atelier d'impression de l'Arboreal / Fin de rédaction : janvier 2015

Sources principales : FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Crédits photos : Pixtal / Droits réservés

© tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer / ISSN 2257 - 929X



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

